

DÉCISION MUNICIPALE N°2026_173

OBJET : SERVICE INFORMATIQUE – CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE « E-LEGALITE.COM – ACTES », A INTERVENIR AVEC LA S.A.S « DEMATIS »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2026_14 en date du 20 mars 2026 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

VU la proposition de contrat d'abonnement au service « E-légalité.com – Actes » ci-annexé,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler l'abonnement au service de télétransmission des actes vers les services préfectoraux du contrôle de la légalité,

CONSIDERANT qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l'offre de la S.A.S.U « Dematis », apparaît comme celle répondant le mieux à la demande de la Commune ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Signer un contrat au service « E-légalité.com – Actes » permettant le transfert dématérialisé des actes de la Commune vers les services préfectoraux du contrôle de la légalité, avec la S.A.S « Dematis » sise 10 boulevard de Grenelle – Cs10817 – 75738 PARIS Cedex 15.

Accepter les conditions générales annexées au contrat.

Article 2 :

Préciser que le contrat débute à compter de la date anniversaire de l'abonnement et sera effectif pour une durée de 5 ans.

Article 3 :

S'acquitter du montant de la prestation établi à 372 € T.T.C par an soit 1 860 € sur 5 ans (trois cent soixante-douze euros Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif à la date anniversaire du contrat, sur présentation, via le portail Chorus Pro, d'une facture annuelle et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 4 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 5 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 10/07/2026

Publié(e) le : 10/07/2026

Exécutoire le : 10/07/2026

Fait à PIERRELAYE, le 09/07/2026

Le Maire,

M. Eric BOSC



RECONDUCTION D'ABONNEMENT **E-legalite.com** – ACTES (valant contrat)

Date de commande : *Date anniversaire d'abonnement*

Votre référence interne :

Organisme	
Organisme : Commune de Pierrelaye	
Adresse : 42B rue Victor Hugo	
Code Postal : 95480	Ville : Pierrelaye
Site : www.	
Contact opérationnel	
Nom : STEIN	Prénom : Maud
Tél. : 01-34-32-65-63	E-mail : m.stein@ville-pierrelaye.fr
Facturation Chorus (si le passage par Chorus Pro est imposé par votre comptabilité)	
Code service :	N° d'engagement : IN260100
N° de SIRET (14 chiffres) : 219500488300014	

ABONNEMENT E-LEGALITE	1 an	3 ans*	5 ans*
Solution ACTES (réglementaires et budgétaires) - Transferts illimités de vos Actes et Budgets en Préfecture - Support et assistance technique permanents et non surtaxés - Tampon d'accusé de réception (sur document PDF)	☐ 280 € HT/an	☐ 250 € HT/an	☒ 220 € HT/an
Comptes utilisateurs supplémentaires (au-delà du 1 ^{er})	1 x 90 € HT/an (coût annuel par utilisateur supplémentaire)		
Option facultative « Mon site public » Permet de publier les actes de votre choix dans une rubrique de votre site institutionnel ou sur un site dédié fourni clé en main par DEMATIS Exemple : http://macollectivite.e-legalite.com	☐ 150 € HT/an	☐ 150 € HT/an	☐ 150 € HT/an
A SAVOIR : Certificat EIDAS / RGS** sur clé USB valable 3 ans Certificat nécessaire à l'authentification. <i>Ne pas en tenir compte si vous possédez un certificat en cours de validité</i>	☐ 250 € HT (hors frais de délivrance) Facturé par notre partenaire		

*Engagement pluriannuel : la facturation reste annuelle. TVA 20 %

TOTAL HT 1 560 €

TOTAL TTC 1 872 €



Dematis s'engage pour l'environnement en plantant 1 arbre pour tout abonnement souscrit.

Règlement : service facturé à réception du bon de commande ou à date de commande si renseignée, payable en un seul versement par mandat administratif.

Reconduction : tacite, sauf dénonciation expresse par recommandé avec accusé de réception un mois avant la date anniversaire. Nous reconnaissons avoir pris connaissance du descriptif et des conditions générales de vente annexées et les acceptons.

Cachet et signature

Pierrelaye, le 09/07/2026
Pour la Commune de Pierrelaye
Le Maire, M. Eric BOSC



CONDITIONS GÉNÉRALES

Préambule

Le présent contrat s'applique à toute personne physique ou morale quelle que soit sa localisation géographique, qui utilise les services de Dematis, à savoir : les acheteurs et les vendeurs, ci-après appelés « Clients » ainsi que tout utilisateur ou visiteur des sites Internet exploités par Dematis.

Il énonce les modalités et les conditions d'utilisation des sites Internet de Dematis et des autres services. Il précise les droits, obligations et responsabilités des parties ci-dessus énoncées.

Article 1 : Conditions

Les clients s'engagent à utiliser les services de Dematis en s'assurant qu'ils sont conformes à toute législation, réglementation ou usage qui leur est applicable.

Ils acceptent ce contrat sans aucune réserve et ils déclarent respecter toutes les conditions suivantes :

-adhérer en nom personnel ou être habilité à représenter et à engager une entité juridiquement identifiée.

-respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

-assurer la confidentialité des informations dans le cadre du fonctionnement des sites de Dematis

-répondre de l'exactitude de toutes les informations données et les tenir à jour

-en cas de saisie accidentelle de données incorrectes ou en cas de besoin de modification de celles-ci, les clients qui seront les uniques responsables des conséquences de la saisie de données incorrectes, seront dans l'obligation de les modifier immédiatement par tout moyen.

Article 2 : Modalités d'accès

L'accès aux services de Dematis s'effectue à partir des micro-ordinateurs des clients. Cet accès est soumis à une procédure d'enregistrement qui subordonne la délivrance d'un code d'accès.

Les clients désignent les utilisateurs, à savoir les personnes employées par eux ou sous leur dépendance et qui utiliseront les services de Dematis. Les clients s'assurent que chaque utilisateur s'engage à préserver la confidentialité de son code et de sa connaissance du ou des sites de Dematis. En cas de violation de la confidentialité ou de la sécurité, ils s'engagent à en avertir Dematis sans délai.

Article 3 : Personnalisation

Pour l'exécution de leurs commandes, les clients concèdent à titre gratuit à Dematis, le droit non exclusif et sans limitations territoriales, d'utiliser un ou plusieurs de leurs signes distinctifs dans le respect total de leur image. Ils déclarent et garantissent avoir la pleine et exclusive propriété des marques ou signes distinctifs qui seront utilisés par Dematis pour la personnalisation de leur site.

Article 4 : Durée

Les prestations commandées sont valables selon la durée choisie avec reconduction tacite, à partir de la date de signature de la commande. La résiliation s'effectue par courrier avec recommandé un mois avant la date anniversaire. En cas de résiliation anticipée en cours de contrat pluriannuel ayant initialement donné lieu à une remise tarifaire, Dematis aura droit à une indemnité fixée à un semestre sur la base du tarif annuel non remis, plus 50% de la somme restante de la totalité de l'engagement initial. Les données sont conservées en ligne pendant 1 an.

Article 5 : Disponibilité

Dematis s'efforce de laisser ses sites et leur contenu ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 mais il ne pourrait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement intervenant sur un de ses sites ainsi que des conséquences directes ou indirectes liées à ces dysfonctionnements.

Dematis se réserve le droit de faire toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration des services fournis. Par conséquent, les clients s'interdisent de réclamer la responsabilité de Dematis

Article 6 : Liens et sécurité

Les sites Internet de Dematis sont susceptibles de contenir des liens vers d'autres sites que Dematis ne contrôle pas. Dematis décline donc toute responsabilité relativement au contenu de ces sites fournis aux utilisateurs pour leur seule convenance. Les clients qui se connectent à ces sites le font à leurs propres risques. Tous les moyens sont mis en place par Dematis afin de sécuriser le contenu de ses sites et de limiter tous les risques liés aux intrusions, piratages et virus. Toutefois, il est bien entendu que Dematis ne saurait s'engager sur une garantie absolue dans la mesure où Internet est un réseau ouvert, sensible à de tels risques. Les clients déclarent être conscients de ces risques et les acceptent comme ils acceptent les limites technologiques liées à Internet et les cas de force majeure.

Article 7 : Confidentialité et données personnelles

7.1 Pour les données d'identification du Client

Conformément à la réglementation européenne en matière de protection des données, et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques, Dematis, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles du Client aux fins (i) de permettre au Client de bénéficier des services de Dematis auxquels il souscrit (ii) de permettre au Client de recevoir nos actualités (iii) de gestion de son compte client. Ces traitements de données ont pour fondement juridique l'exécution du contrat : l'ensemble des informations que nous collectons sont nécessaires à la mise en œuvre du contrat auquel le Client a adhéré, à défaut le contrat ne pourra être exécuté.

Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, à savoir 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Pour les besoins du traitement, les données du Client – ou transmises par lui – seront transmises aux destinataires suivants : prestataires de gestion et d'hébergement du fichier client et prospect de Dematis, prestataires en régie, prestataires d'hébergement des sites internet de Dematis.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et de portabilité à ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après le décès.

Le Client peut également s'opposer au traitement des données le concernant et introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection et de contrôle des données (Commission Nationale Informatique et Libertés). Pour exercer ses droits et pour en savoir plus sur le traitement de ses données personnelles par Dematis, le Client peut adresser sa demande à l'adresse suivante :

Dematis - Service Clients – 10 Boulevard Grenelle - CS 10817- 75738 PARIS CEDEX 15, info@dematis.com ou en contactant notre délégué à la protection des données personnelles : dpo@lesechos.fr

7.2 Pour les données à caractère personnel importées par le Client via les services de Dematis

En utilisant les services de Dematis, le Client peut être amené à importer et transférer à Dematis des données à caractère personnel. Il est à ce titre seul responsable de traitement sur ces données (ci-après les « Données du Client ») et s'engage à ce titre à (i) respecter la réglementation en vigueur et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques (RGPD) (ii) fournir l'information requise aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données, notamment quant au transfert de leurs données à Dematis, et (iii) à s'assurer d'une base légale valide auxdits traitements (iv) mettre en œuvre une politique de conservation maximale des Données conforme à la législation en vigueur (v) ne pas importer de données à caractère personnel sensibles telles que définies à l'article 8 et 9 du RGPD. En tant que sous-traitant sur ces Données, Dematis s'engage à (i) respecter les finalités de traitement voulues par le Client lors de sa souscription au service, (ii) garantir la confidentialité des Données par des mesures de sécurité et organisationnelles appropriées (iii) notifier au Client dans les plus brefs délais toute faille de sécurité qui impacterait les Données (iv) s'assurer de réorienter rapidement vers le Client toute demande qu'il reçoit directement des personnes dont les Données ont été importées par le Client (v) supprimer les Données à l'issue du contrat conclu par le Client. A ce titre, le Client reconnaît être seul responsable de la conservation de ses Données et ne pourra rechercher la responsabilité de Dematis en cas de perte de Données à l'issue du contrat conclu par le Client. Le Client reconnaît et accepte expressément que Dematis pourra faire appel à des sous-traitants pour une partie de ses prestations. La liste des sous-traitants peut être demandé à l'adresse : Dematis - Service Clients – 10 Boulevard Grenelle - CS 10817- 75738 PARIS CEDEX 15 / info@dematis.com

Article 8 : Responsabilité

Dematis ne saurait être tenu pour responsable en aucune façon de tout préjudice financier, commercial ou technique, subis par les clients du fait de l'utilisation des sites et services de Dematis, même en cas d'inexactitude ou d'absence d'informations. Il est rappelé à ce propos que Dematis n'est jamais tenu que par une obligation de moyens, qu'il se limite à un simple rôle d'intermédiaire en rapprochant acheteurs et vendeurs et qu'il ne réalise ou ne conclut en leur nom aucune transaction. Dematis se réserve le droit de vérifier tout ou partie des informations communiquées, mais ne peut garantir la fiabilité des informations, des annonces ou des offres publiées sur ses sites, lesquelles sont diffusées sous l'entière responsabilité des clients.

Article 9 : Droits de propriété

Les clients reconnaissent que les sites et services de Dematis lui appartiennent exclusivement et qu'ils sont protégés par le droit d'auteur et le droit de propriété intellectuelle. Ils s'interdisent de reproduire ou de diffuser, en dehors de leurs besoins propres, tout ou partie des informations ou des données appartenant à Dematis. De la même manière, ils s'interdisent de décompiler ou de désassembler les logiciels.

Article 10 : Rémunération

Toute rémunération payée à Dematis lui est définitivement acquise. Les prestations sont facturées dès l'ouverture de compte. Les factures sont envoyées par voie électronique. En cas de non-paiement de facture, les pénalités de retard s'appliquent de plein droit sans mise en demeure. Ils sont calculés à compter du premier jour de retard au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal appliqué au montant considéré.

Article 11 : Résiliation

Dans le cas où un client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations ou s'il venait à se trouver en état de cessation de paiement, Dematis pourra alors résilier de plein droit et avec effet immédiat le présent contrat.

Article 12 : Modifications

Dematis se réserve le droit, que les clients acceptent, de céder les contrats dont il conserve les justificatifs auxquels les clients peuvent accéder, à toute société appartenant au groupe dont elle fait ou pourra faire partie.

Article 13 : Juridiction

Tout différend n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant le tribunal de commerce de Paris.

Au cas où la responsabilité de Dematis serait retenue, celle-ci ne pourrait avoir pour conséquence l'indemnisation ou la réparation d'un éventuel préjudice mais uniquement la suppression des éléments litigieux du service.

14/06/2018